



Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2026

Introduction

L'article L2313-1 du **Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)** prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières soit jointe au budget primitif et au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du Syndicat. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président du Syndicat, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 10 Mars 2026 par le Conseil Syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie de Bayon sur Gironde, aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le budget du SIRP BAYON SUR GIRONDE et SAINT SEURIN DE BOURG comporte une section de fonctionnement afin de gérer les affaires courantes de nos deux Ecoles.

La Section de Fonctionnement

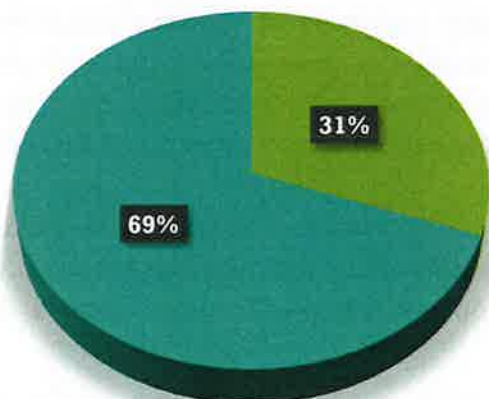
Le budget de fonctionnement permet à notre syndicat d'assurer le quotidien pour les écoles élémentaires de Bayon sur Gironde et St Seurin de Bourg.

Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent **61 920€**.

Chapitres	Libellés	Budget Primitif N-1	Budget Primitif	
011	Charges générales	18 270.00€	18 920.00€	30.56%
60632	Fourniture de petit équipement	250.00€	250.00€	
6067	Fournitures scolaires	6 170.00€	6 620.00€	
6232	Fêtes et cérémonies	2 300.00€	2 100.00€	
624	Transport Collectif et divers	5 300.00€	5 700.00€	
6288	Autres services (voyage...)	4 250.00€	4 250.00€	
012	Charges de personnel	45 000.00€	43 000.00€	69.44%
65	Autres Charges de gestion courante	0.00€	0.00€	
66	Charges financières	0.00€	0.00€	
68	Dotations provisions	0.00€	0.00€	
042	Opération d'ordre transfert entre section	0.00€	0.00€	
	Total	63 270.00€	61 920.00€	
023	Virement section investissement	0.00€	0.00€	
	Total des Dépenses	63 270.00€	61 920.00€	100.00%

Budget Primitif dépenses 2026



- 11 Charges générales
- 12 Charges de personnel

Chapitre 011 : ce chapitre regroupe les dépenses à caractère général pour le fonctionnement du syndicat.

- un budget de 70€ par enfant est attribué pour les fournitures scolaires + un budget de 180€ annuel pour la garderie,
- pour les fêtes de fin année un budget de 1 000€ est attribué pour un spectacle, 400€ pour acheter des chocolats aux enfants et un budget de 700€ pour les cadeaux de Noël.
- pour les sorties chaque classe dispose de 200€ de budget, et un voyage de fin d'année budgété à 3 000€ pour cette année
- ce budget inclus également les entrées à la piscine et le transport pour ces sorties pour la période du mois de Mai 2026 à Juillet 2026,
- pour les fournitures de petit équipement, et les frais de transports nous avons établi des forfaits annuels.

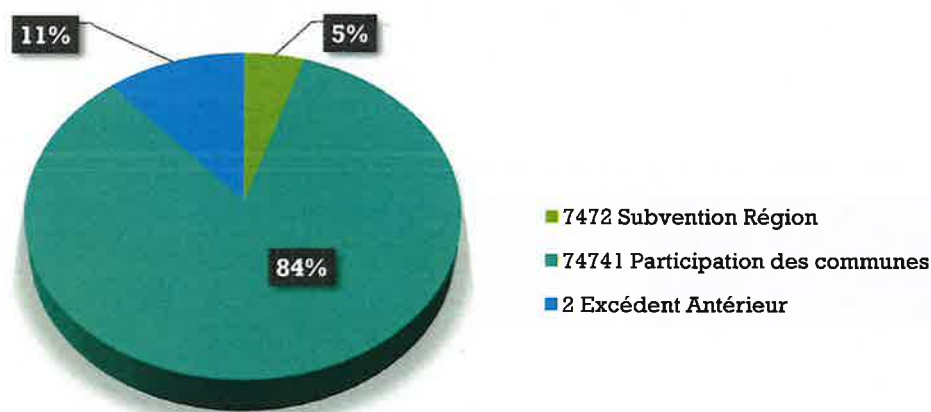
Chapitre 012 : ce chapitre regroupe les frais liés à la mise à disposition du personnel des communes de Bayon sur Gironde et St Seurin de Bourg (1 accompagnant bus, 1 ATSEM, 1 agent d'animation, 1 secrétaire).

Recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2026 s'élèvent à **61 920.00€**

Chapitres	Libellés	Budget Primitif N-1	Budget Primitif	
013	Atténuations de charges	0.00€	0.00€	
70	Produits services, domaine et ventes div.	0.00€	0.00€	
73	Impôts et taxes	0.00€	0.00€	
74	Dotations et participations	60 233.48€	54 884.08€	
7472	Subvention Région	3 000.00€	3 000.00€	4.84%
74741	Participation des communes	57 233.48€	7 035.92€	83.79%
75	Autres produits de gestion courante	0.00€	0.00€	
76	Produits financiers	0.00€	0.00€	
77	Produits exceptionnels	0.00€	0.00€	
	Total	60 233.48€	54 884.08€	
002	Excédent de fonctionnement reporté de 2025	3 036.52€	7 035.92€	11.36%
	Total des Recettes	63 270.00€	61 920.00€	100.00%

Budget Primitif Recettes 2026



Chapitre 74 : ce chapitre comporte :

- une subvention versée par le Conseil Régional, pour indemniser l'accompagnateur présent dans le bus scolaire,
- la participation annuelle des communes membres (Bayon sur Gironde et St Seurin de Bourg), au prorata des élèves accueillis et de la population sur chaque commune.

* Bayon sur Gironde : 35 944.93€

* St Seurin de Bourg : 15 939.15€

La Section d'Investissement

Le budget du SIRP de BAYON SUR GIRONDE et SAINT SEURIN DE BOURG ne comporte pas de section d'investissement.

Fait à BAYON SUR GIRONDE,
Le 10 Mars 2026

La Présidente du SIRP
BAYON SUR GIRONDE – ST SEURIN DE BOURG
Madame Laure BEGOT

BAYON - ST SEURIN
S.I.R.P.
33710 BAYON